



ETUDE POUR LA PROTECTION DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES SUR LE PLATEAU DE VALENSOLE

Conseil communautaire – 04/02/2020



Objectifs de la présentation

- Vous informer de la démarche en cours :  10 min
 - Le contexte et les enjeux
 - Les différentes étapes de la démarche, le calendrier et l'avancement

- Répondre à vos interrogations  10 min

I. L'origine de la démarche

La production d'eau potable sur DLVA en 2018 :



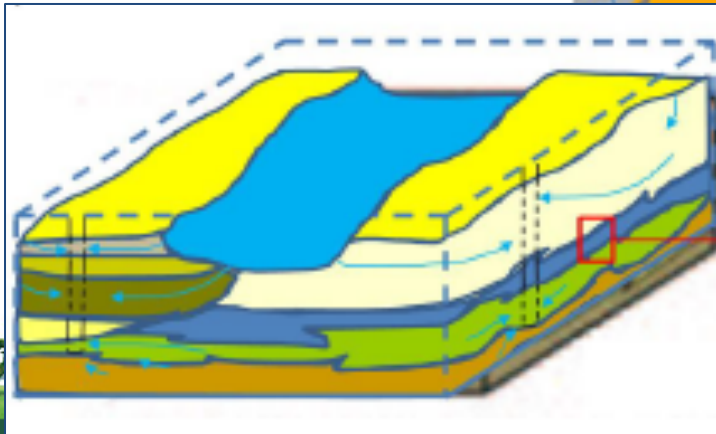
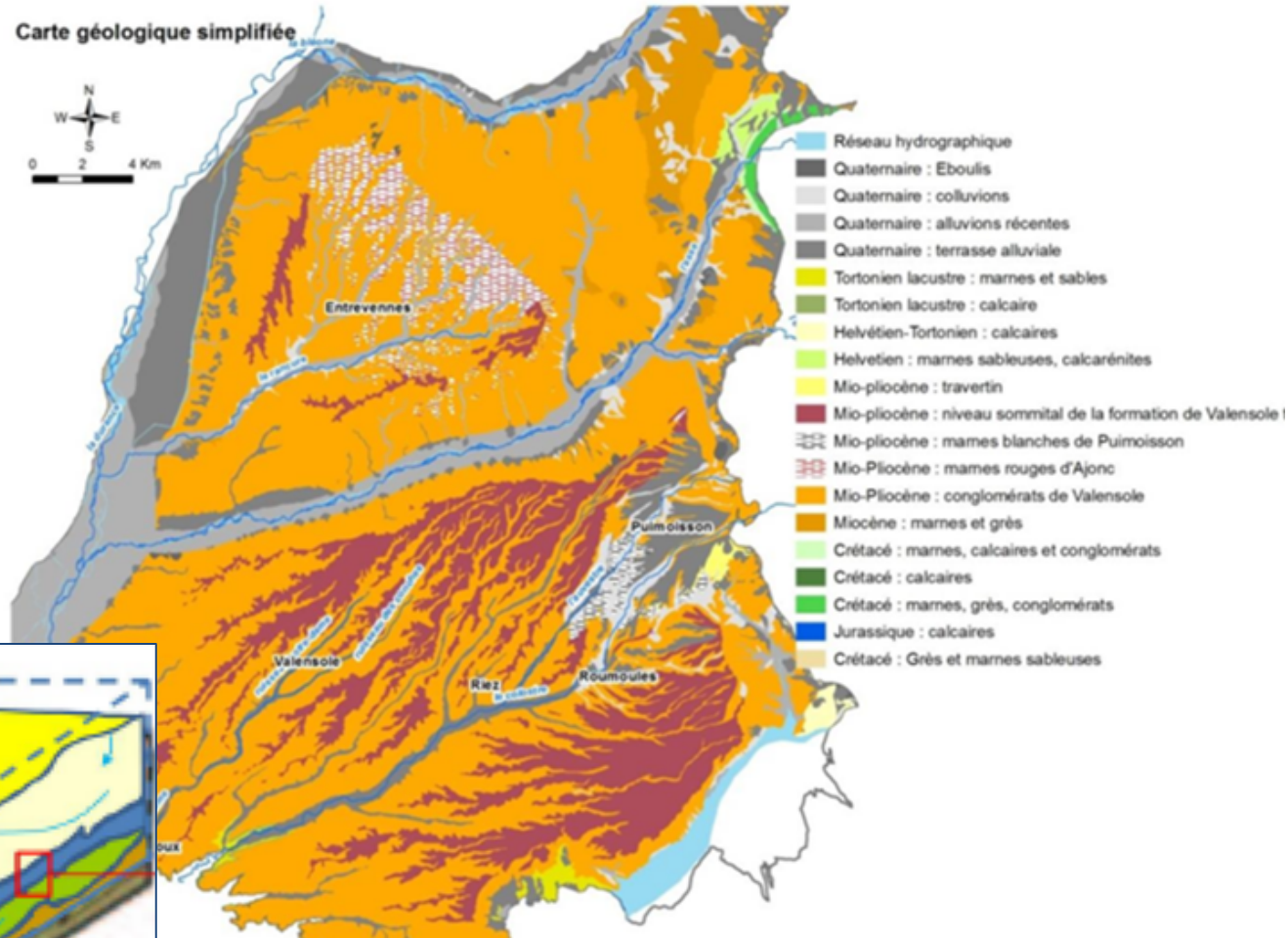
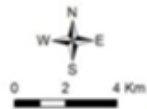
- 44% par les captages de la vallée de la Durance
- 16% par le canal EDF / la Durance
- 15 % par l'eau du Verdon
- 25% par d'autres ressources souterraines dont 15% par les captages dans les conglomérats du plateau de Valensole



La ressource des conglomérats du plateau de Valensole



Carte géologique simplifiée



Etat de la ressource des conglomérats du plateau de Valensole

- Une ressource dégradée par des résidus de produits phytosanitaires :
 - Forte **problématique avec une molécule** (2,6-dichlorobenzamide) issue de la **dégradation d'herbicides utilisés sur lavandin il y a plus de 10 ans** → fermeture de 10 captages sur 24 du territoire DLVA depuis une dizaine d'années
 - D'autres **substances phytosanitaires détectées occasionnellement et à des teneurs moindres** : sur les 10 dernières années, 50 substances différentes quantifiées sur les captages du plateau de Valensole
- + une problématique **nitrites** sur quelques captages



La réglementation

- En application des directives européennes et nationales, volonté de reconquérir l'état des ressources en eau et travailler de manière préventive
- Classement de **2 500 captages** en France comme « **prioritaires** » par les SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux)
- Captage prioritaire = ressource destinée à la production d'eau potable montrant des dégradations sur les paramètres nitrates et/ou pesticides
- Obligation pour le gestionnaire du captage de mettre en place des actions préventives, d'application volontaire pour limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation de Captage

Les enjeux de la démarche pour DLVA



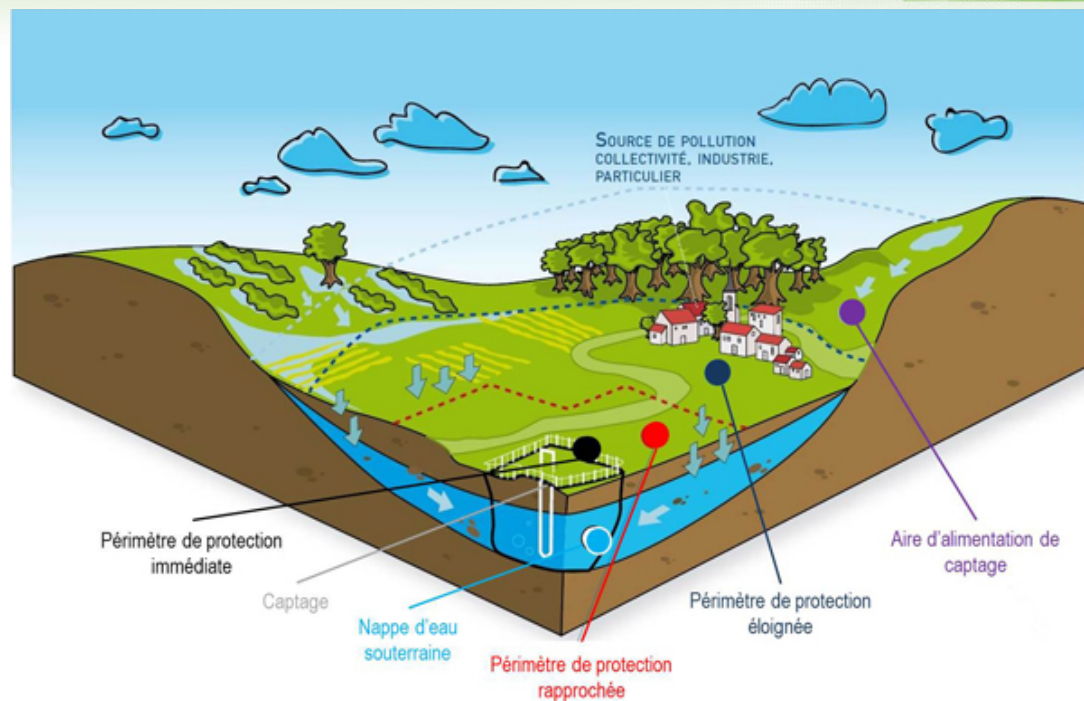
- **Mise en conformité réglementaire**

et aussi

- **Diversifier et sécuriser la production AEP** (ex : cas des fortes pluies de fin 2019, avec dégradation de la qualité des eaux de surface du Verdon)
- **Réduire les importations d'eau et les coûts** indirects de traitement d'eau de surface (plus coûteux car exigeant plus de traitement qu'une eau souterraine qui est, elle, naturellement épurée)

L'Aire d'Alimentation de Captage

Définition : zone sur laquelle une goutte d'eau tombée peut potentiellement rejoindre le captage

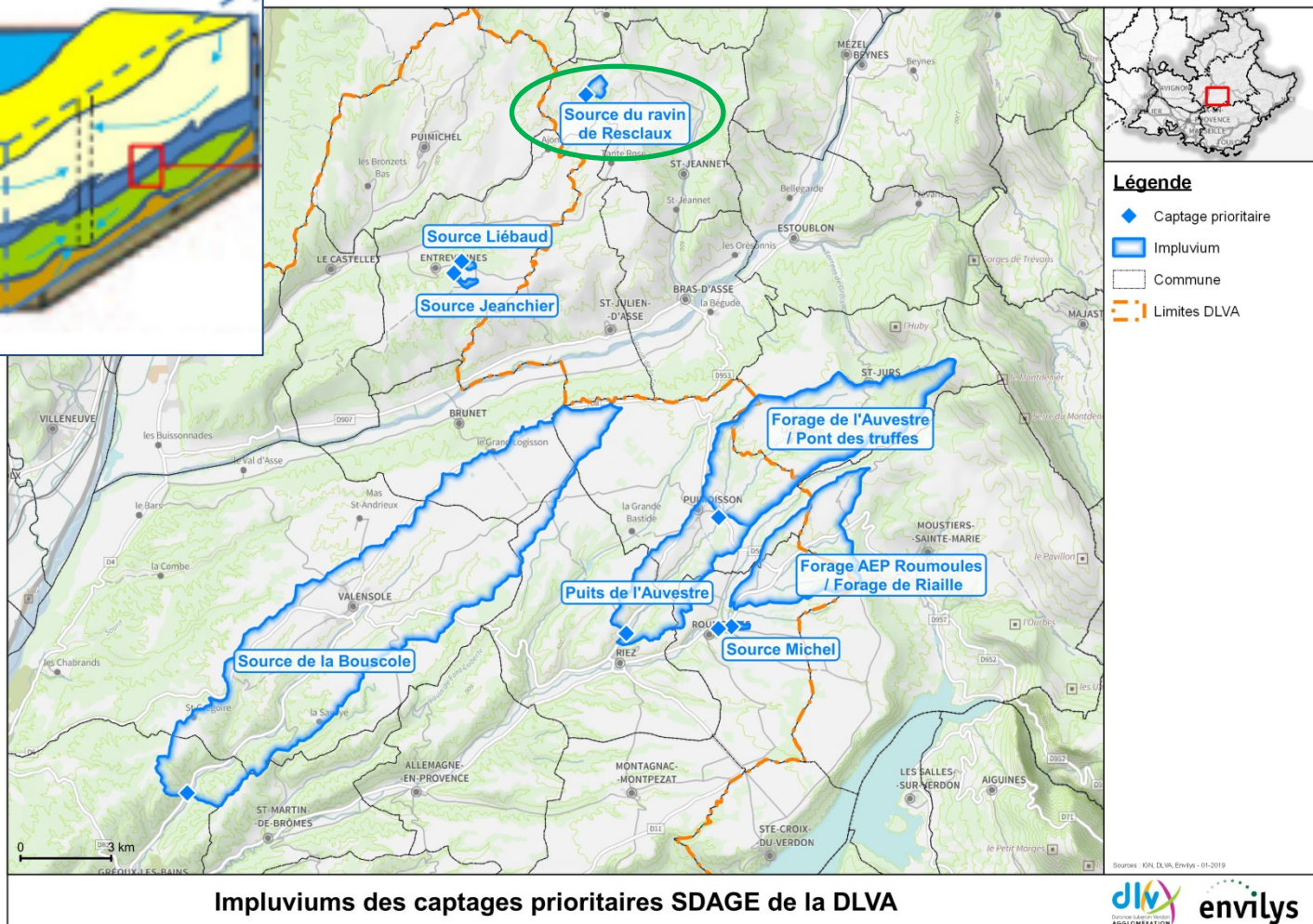
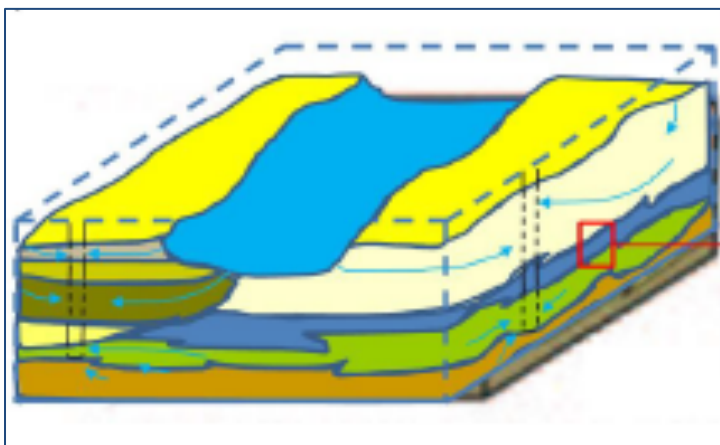


L'étude de l'AAC = une démarche en 3 étapes

1. Comprendre d'où vient l'eau
2. Diagnostic des pressions polluantes agricoles et non agricoles
3. Elaboration d'un programme d'actions

II. Le déroulement de l'étude

1. Comprendre d'où vient l'eau = délimiter l'aire d'alimentation des captages



Travail réalisé par le BRGM et SCP entre 2013 et 2016 sur les 8 captages prioritaires du plateau de Valensole (dont 7 sont abandonnés)

Impluviums des captages prioritaires SDAGE de la DLVA

Sources : IGN, DLVA, Envilys - 01-2019

2. Diagnostic des pressions agricoles et non agricoles



Objectif :

- disposer d'un état des lieux des activités agricoles et non agricoles sur les AAC afin de servir de base à l'élaboration d'un programme d'actions

Méthode :

- Synthèse des études et données existantes
- Entretiens avec les représentants de la profession agricole (Chambre Agriculture, coopératives, distributeurs de produits phytosanitaires, instituts techniques...) et les acteurs non agricoles
- Diagnostic individuel auprès de 20 exploitations du territoire

Calendrier : novembre 2019 à mars 2020

3. Elaboration d'un programme d'actions

Des actions :

- Préventives et **d'application volontaire**
- Adaptées au territoire
- Co-construites (et associées à un processus décisionnaire)
- Financées = une **opportunité** pour mener un projet agro-environnemental de territoire
- **Maitre d'ouvrage : DLVA**
- Mise en œuvre opérationnelle à définir (DLVA, Chambre Agriculture et autres partenaires, privés...)
- Exemples d'actions envisageables : conseil technique, filières, aide investissement matériel, foncier, label, communication...

Calendrier :

- en cours de finalisation sur la partie « Entrevennes »
- mars à juin 2020 pour le secteur « Valensole »



envilys



Merci de votre attention !

